



MFR CHAPEAU CORNU

Dossier d'inscription BPJEPS Animation Sociale

Une demande de pré-inscription doit être adressée à la Maison Familiale Rurale avant **le 23 Juin 2010**.

Le candidat doit ensuite réaliser un dossier d'inscription pour se présenter aux épreuves de contrôle des exigences préalables à l'entrée en formation.

Pièces à fournir dans le dossier :

- Attestation d'obtention de diplôme (BAPAAT, DEAVS, Aide-soignant, AMP, CAP Petite Enfance, BEP Carrières Sanitaires et Sociales, BEPA Services Aux Personnes)
- Pour les candidats n'ayant pas un des diplômes pré-cités :
 - justificatif d'emploi ou de bénévolat d'au moins 6 mois dans le secteur de l'animation
 - courrier de recommandation des employeurs ou tout autre document attestant des qualités professionnelles
- Copie des diplômes obtenus
- Copie recto-verso de la carte nationale d'identité
- CV
- Lettre de motivation manuscrite

Déroulement des épreuves de sélection

Pour les candidats en CIF : lundi 28 Juin 2010 à partir de 9H30

Exigences préalables à l'entrée en formation : un entretien oral, d'une durée de 45 minutes, à travers lequel le candidat expose son parcours personnel ainsi que ses motivations, son projet et sa vision de l'animation sociale (dossier d'inscription à l'appui).

Si le jury estime que le candidat satisfait aux exigences préalables à l'entrée en formation, le candidat réalise une épreuve de sélection écrite d'une durée de 40 minutes.

Les résultats des tests de sélection seront transmis au candidat le vendredi 2 Juillet 2010 au plus tard.

Pour les autres statuts : mardi 7 septembre 2010

Exigences préalables à l'entrée en formation : un entretien oral, d'une durée de 45 minutes, à travers lequel le candidat expose son parcours personnel ainsi que ses motivations, son projet et sa vision de l'animation sociale (dossier d'inscription à l'appui).

Si le jury estime que le candidat satisfait aux exigences préalables à l'entrée en formation, le candidat réalise une épreuve de sélection écrite d'une durée de 40 minutes.

Les résultats des tests de sélection seront transmis au candidat le vendredi 10 septembre 2010 au plus tard.

FORMATION PAR ALTERNANCE

Etablissement privé de formation professionnelle, sous contrat avec le Ministère de l'Agriculture, habilité à percevoir la Taxe d'Apprentissage
Ecole Privée Technique pour le CAP